- 2) Colgate-Palmolive Co. est condamnée aux dépens.
- (1) JO C 296 du 16.8.2016.

Arrêt du Tribunal du 7 décembre 2017 — Colgate-Palmolive/EUIPO (360°)

(Affaire T-333/16) (1)

(«Marque de l'Union européenne — Demande de marque de l'Union européenne figurative 360° — Motifs absolus de refus — Caractère descriptif — Article 7, paragraphe 1, sous c), du règlement (CE) n° 207/2009 [devenu article 7, paragraphe 1, sous c), du règlement (UE) 2017/1001] — Caractère distinctif acquis par l'usage — Article 7, paragraphe 3, du règlement n° 207/2009 (devenu article 7, paragraphe 3, du règlement 2017/1001)»)

(2018/C 032/37)

Langue de procédure: l'anglais

Parties

Partie requérante: Colgate-Palmolive Co. (New York, New York, États-Unis) (représentants: M. Zintler et A. Stolz, avocats)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (représentant: M. Rajh, agent)

Objet

Recours formé contre la décision de la quatrième chambre de recours de l'EUIPO du 14 avril 2016 (affaire R 2287/2015–4), concernant une demande d'enregistrement du signe figuratif 360° comme marque de l'Union européenne.

Dispositif

- 1) Le recours est rejeté.
- 2) Colgate-Palmolive Co. est condamnée aux dépens.
- (1) JO C 296 du 16.8.2016.

Arrêt du Tribunal du 7 décembre 2017 — sheepworld/EUIPO (Alles wird gut)

(Affaire T-622/16) (1)

[«Marque de l'Union européenne — Demande de marque de l'Union européenne verbale Alles wird gut — Motif absolu de refus — Absence de caractère distinctif — Article 7, paragraphe 1, sous b), du règlement (CE) n° 207/2009 [devenu article 7, paragraphe 1, sous b), du règlement (UE) 2017/1001]»]

(2018/C 032/38)

Langue de procédure: l'allemand

Parties

Partie requérante: sheepworld AG (Ursensollen, Allemagne) (représentant: S. von Rüden, avocat)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (représentant: A. Schifko, agent)

Objet

Recours formé contre la décision de la quatrième chambre de recours de l'EUIPO du 16 juin 2016 (affaire R 212/2016-4), concernant une demande d'enregistrement du signe verbal Alles wird gut comme marque de l'Union européenne.